



Sessione di u 12 di ferraghju di u 2024
Session du 12 février 2024

Decisione N° 2024-4
Décision N° 2024-4

Prisentazione di i prugrammi europei
Présentation des programmes européens

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février, la Chambre des Territoires convoquée le 1^{er} février 2024 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ALESSANDRINI Anthony, ARRIGHI Fabien, BERLINGHI François, CECCALDI Attilius, , CUCCHI Nicolas, DELPOUX Jean Louis, FRANCESCHI Jean Claude, GERONIMI Pierre Marie, GHIONGA Philippe, GIANNECCHINI Paul Louis, GIANNI Jean Jacques, GIOVANNANGEL Gilles, GIUSEPPI Jean, LECCIA Jean Pierre, LUCIANI Xavier, MAROSELLI Dominique, MATTEI Jean Marc, MARCELLESPI Pierre, MARTINETTI Achille, MONDOLONI Christophe, PADOVANI Marie Hélène, PERENEY Jean, POZZO DI BORGIO Louis, ROCCA Antoine, SANGUINETTI Patrick, SAVELL Pierre, SIMEONI Gilles, TERRIGHI Charlotte, VIVONI Ange Pierre

Etait absent, excusé et ayant donné pouvoir : M.

TIBERI François à Don Marc ALBERTINI

Etaient absents et excusés : Mme et MM.

BERTOLOZZI Paul Antoine, LUCCIONI Jean Baptiste, MAUPERTUIS Marie Antoinette, PASQUALAGGI Jean Marie, ROCCHI Ange Toussaint,

Etaient absents : MM.

ACQUAVIVA Jean Felix, BRUZI Benoît, CECCOLI François Xavier, MARCHETTI François-Marie, MORTINI Lionel, ORSONI Marie France, ORSUCCI Jean Charles, SBRAGGIA Stéphane

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.

VU L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.

- VU** La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.
- VU** Le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la chambre des territoires de Corse.
- VU** L'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du 19 juin 2023 fixant la liste des membres de la Chambre des territoires.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2024-4, relatif aux programmes européens.

CONSIDERANT le programme FEDER/FSE+ Corse dont la Collectivité de Corse assure la gestion et les différents enjeux en lien avec les territoires.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

CONSTATE la nécessité de solliciter davantage les fonds européens en soulignant l'envergure et les possibilités offertes par ceux-ci.

PREND ACTE des divers financements évoqués lors de la présentation du rapport afférent.

SOUHAITE que les territoires soient mieux accompagnés dans la mise en œuvre et l'utilisation de ces fonds en lien avec les services de la Collectivité de Corse.

DEMANDE qu'un renforcement des équipes et de l'ingénierie de la Collectivité de Corse dans ce domaine soit étudié.

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni